

3.035 Le bassin de la mer d'Aral, un « point chaud » de la diversité biologique

RECONNAISSANT l'importance du bassin de la mer d'Aral pour la survie et le développement durable de plus de 50 millions de personnes en Asie centrale et pour la sauvegarde de la nature ;

NOTANT que cette sous-région souffre de nombreux problèmes environnementaux et qu'elle est la zone la plus dégradée de l'ex-Union soviétique en raison des changements spectaculaires qui ont continuellement bouleversé la diversité biologique sans égal de la région, en particulier autour de la mer d'Aral et dans les deltas de l'Amou Daria et du Syr-Daria ;

SOULIGNANT que les efforts de développement des quatre dernières décennies du 20^e siècle (expansion de la production des céréales et du coton au delà des limites traditionnelles des anciennes oasis irriguées, création d'un système d'irrigation massif qui s'étend sur des milliers de kilomètres et qui s'accompagne d'un vaste réseau de centrales hydroélectriques et de réservoirs, exploitation à grande échelle du pétrole, du gaz naturel, du fer et du cuivre, et expansion rapide des villes et des établissements industriels), ont entraîné la redistribution non durable des ressources d'eau du bassin, captées à des fins d'irrigation, et ont eu une incidence négative grave sur les ressources naturelles et sur les paysages de la région ;

PRÉOCCUPÉ de constater qu'en dépit de la réalisation de plusieurs programmes pour l'environnement et de l'investissement d'environ USD 30 millions pour appliquer des solutions aux problèmes, les populations humaines et les écosystèmes naturels continuent de subir les graves pressions de ces activités ;

RAPPELANT que la communauté mondiale a reconnu les changements qui se sont produits dans le bassin de la mer d'Aral comme l'une des plus grandes catastrophes du 20^e siècle ;

CONSCIENT que pour résoudre la crise écologique et améliorer la situation socio-économique, les États d'Asie centrale ont établi le Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, et ont formulé et approuvé des « Plans d'action pour la période 2003–2010 concernant l'amélioration de la situation environnementale, économique et sociale dans le bassin de la mer d'Aral », dans le cadre d'un accord entre les gouvernements des pays participants ;

CONSCIENT EN OUTRE de la nécessité de protéger et de gérer les zones naturelles exceptionnelles de cette région au niveau des écosystèmes, même s'ils sont partagés entre plusieurs États ;

AFFIRMANT l'importance internationale des paysages, de la diversité biologique et des écosystèmes naturels du bassin de la mer d'Aral et de son patrimoine naturel et culturel unique au monde mais gravement menacé par des activités anthropiques ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3^e Session :

1. PRIE le Directeur général, les membres et les Commissions de l'UICN de lancer une campagne pour sauver la diversité biologique de cette région menacée.
2. APPELLE les pays de la région d'Asie centrale à intégrer dans leurs programmes pour le bassin de la mer d'Aral des éléments visant à promouvoir de manière prioritaire, la fourniture d'une assistance pour mettre en oeuvre les projets de restauration de la stabilité écologique et de la productivité biologique des écosystèmes naturels, et d'améliorer la stabilité de l'écosystème aquatique dans le bassin de la mer d'Aral, y compris en restaurant les deltas de l'Amou-Daria et du Syr-Daria et en prenant des mesures de conservation de la biodiversité des zones humides.
3. PRIE INSTAMMENT les États d'Asie centrale de conserver la biodiversité de la région :

- a) en limitant l'agriculture et l'irrigation intensives qui nuisent tout particulièrement à l'environnement ;
 - b) en préservant tous les écosystèmes naturels restants le long des deux fleuves principaux d'Asie centrale – l'Amou-Daria et le Syr-Daria ;
 - c) en préparant des études d'impact sur l'environnement indépendantes des systèmes d'irrigation et de leurs conséquences économiques et écologiques ; et
 - d) en poursuivant les programmes de restauration de la diversité biologique et de remise en état du bassin de la mer d'Aral.
4. ENGAGE la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN à soutenir l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie pour la conservation de la diversité biologique dans le bassin de la mer d'Aral.

La Suède, État membre, s'est abstenue lors du vote de cette motion pour les raisons énoncées dans la déclaration générale du gouvernement de la Suède sur le processus des motions (voir page x).

Le Département d'État des États-Unis d'Amérique a versé la déclaration suivante au procès-verbal :

Les États-Unis d'Amérique (État membre et organismes publics membres) se sont abstenus de participer aux délibérations relatives à cette motion et n'ont pris aucune position nationale sur la motion telle qu'elle a été adoptée pour les raisons énoncées dans la Déclaration générale des États-Unis sur le processus des motions de l'UICN.